

**Réunion du Conseil Municipal
du
jeudi 12 janvier 2012**

L'an deux mil douze à vingt heures le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Dominique CLAVE, Maire.

Etaient présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame Laurence PERIRHIN, absente excusée.

Madame Janet DELETRE est nommée secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée à l'unanimité des membres présents.

Plan Local d'Urbanisme.

Le conseil municipal a pris connaissance du compte rendu du cabinet AMBRE sur la réunion de travail de la commission du PLU du 15 novembre 2011.

Cette réunion avait pour objet :

- Correction du diagnostic.
- Étude des zones de développement urbain et des dents creuses.
- Rencontre avec la famille LAPALUS.
- Conclusion.

Documentations :

Fiche sur les surfaces disponibles à la construction dans le nouveau PLU.

Les plans de zonage.

Prochaine réunion de la Commission du PLU : le 16 janvier 2012 à 14 h 00

Vente de la Maison POUDENS.

Dans son ordonnance du 15 décembre 2011, le tribunal d'instance de AUCH, autorise la vente de la maison d'habitation POUDENS, cadastrée section AN 28 et 75 à la Mairie de Bretagne de Marsan moyennant le prix net vendeur de 51000 euros.

Le conseil municipal décide de financer l'opération par l'intermédiaire de l'EPFL, avec un règlement sur 5 ans (15% les 4 premières années et le solde la 5^{ème} année.

SCI Pétepaou

La commission travaux a visité la SCI Pétepaou le 3 janvier 2012

La maison est d'une surface importante, l'état général est satisfaisant les murs et la charpente ainsi que la couverture sont en bon état, par contre l'intérieur devra faire l'objet d'une réfection totale.

Les locaux annexes n'ont pu être visités, à savoir :

Un local en préfabriqué d'environ 90 m² de construction récente.

Un abri en bois d'environ 30 m².

Une grange en structure bois et torchis dont l'état général fait apparaître son âge.

L'ensemble de ces constructions et annexes est bâti sur un terrain de 1715 m²

la mise à prix initial est de 40 000 €, frais d'émolument, enregistrement et TVA en sus.

La commune a fait savoir qu'elle se réservait le droit de préempter au vu des résultats des enchères publiques.

Il a été porté à notre connaissance, au cours de la visite, que les différents locaux font l'objet

d'une SCI avec une occupation gratuite de M. Minier et cela pour une durée de 20 ans (cette SCI a pris effet depuis 2002).

Repas du troisième âge du 15 janvier 2012.

La préparation du repas a été confiée à M. et Mme BROUSTE du restaurant « la vieille auberge ».

La mise en place de cette manifestation aura lieu le samedi 14 janvier à partir de 14:00. Comme chaque année le service est assuré par les conseillers disponibles.

Vœux 2012 :

Compte tenue des disponibilités du Préfet des Landes la cérémonie de vœux est fixée au jeudi 19 janvier.

Les invitations parviendront aux résidents de Bretagne de Marsan le 13 janvier 2012.

Mme DHEHERABEHERE est chargée de l'organisation générale de cette manifestation.

Demande de subvention des restaurants du cœur

L'an passé les restaurants du cœur ont accueilli 6 ressortissants de notre commune et leur ont distribué 618 repas.

Les restaurants du cœur nous sollicitent pour une somme de 60 euros, cette aide représente 10% du montant des denrées distribuées.

Le conseil municipal décide d'attribuer une subvention, dont le montant sera revu à la hausse et fixé à l'occasion du vote du budget 2012.

Convention avec la SAFER

Nous recevons de la SAFER, tous les trimestres, un relevé des déclarations d'intention d'aliéner, qui concerne des transactions de vente de terres ou de bois.

Il est souhaitable, dans le cadre d'une maîtrise foncière (positionnement pour l'achat éventuel), au profit de la commune et dans le cadre d'une préemption à finalité agricole et/ou environnementale, d'avoir une information en temps réel, alors même que la purge du droit de préemption de la SAFER ne fait que débiter.

La transmission des informations en temps réel suppose la **conclusion d'une convention** de concours technique entre la commune et la SAFER

Le coût par notification est de 25 euros

Le conseil municipal donne son accord pour conclure une convention avec la SAFER

Choix d'un employé Communal

les différents candidats au poste d'employé communal ont été reçus le 22 décembre 2011.

Après avoir pris connaissance de leurs aptitudes et de leurs capacités à remplir les fonctions qui avaient été déterminées au cahier des charges, la commission du personnel, a retenu la candidature de M. FARGUES Geoffrey.

M.FARGUES Geoffrey, est titulaire :

- d'un bac professionnel « Travaux Paysagers »,
- du permis B
- possède un CACES.

M.FARGUES Geoffrey prendra ses fonctions début février au poste d'adjoint technique de 2ème classe. Une convention sera passée avec pôle emploi dans le cadre du contrat C.A.E. (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi).

Les candidats non retenus ont été informés par courrier.

Le conseil municipal entérine le choix de la commission du personnel.

Toiture Salle Polyvalente

Depuis la réfection de la toiture de la salle polyvalente et de la pose des panneaux photovoltaïques, des désordres dus à cette réalisation ont fait apparaître des fuites d'eau du fait des précipitations de ces derniers mois.

À la demande de la municipalité l'architecte M. CHAMPAGNAT et l'entreprise LABEYRIE qui ont conduit cette réalisation se sont déplacés pour trouver des solutions techniques pour supprimer ces fuites.

Malgré des interventions ponctuelles, celles-ci n'ont pas disparu et la situation s'est aggravée .
Devant cette inertie, une correspondance leur a été adressée le 31 décembre 2011, les mettant ainsi face à leurs responsabilités.

L'entreprise LABEYRIE nous a fait parvenir un devis pour la réfection des deux chéneaux, pour un montant de 4332 euros H.T.

Devant l'urgence, et la dégradation occasionnée par ces fuites, les membres de la commission travaux ont été consultés pour juger de l'opportunité de faire réaliser ces travaux dans les plus brefs délais, le cabinet CHAMPAGNAT a validé ces derniers.

Ces travaux sont nécessaires notamment à l'approche des différentes manifestations prévues dans les jours à venir et des travaux de mise aux normes des sanitaires de la salle polyvalente programmés fin janvier et début février.

Le conseil municipal approuve la décision de la commission des travaux de faire réaliser ces derniers.

Plaque commémorative des Maires de Bretagne de Marsan

De nombreuses communes ont fait réaliser sur des supports divers, la liste chronologique des maires qui se sont succédés.

Deux propositions sont présentées au conseil municipal

M. TOMAS graveur à CAZERES propose de graver sur un support plastique de 75 microns et mis dans un cadre sous verre aux dimensions 80 cm X 60 cm pour un prix de 580 euros

L'entreprise TISNE de Villeneuve de Marsan propose la gravure en creux en lettres dorées sur une plaque de granit noir d'Afrique avec 4 trous et vis avec cabochons de 100 cm X 50cm pour un prix de 1160 euros (2,74 euros la lettre X 294 = 805,56 euros + 354,44 euros de plaque granit)

Le conseil municipal n'a pas souhaité faire réaliser cette plaque commémorative et préfère donner la priorité à des actions humanitaires, notamment aux restaurant du cœur.

Assurance et indemnité kilométrique.

La secrétaire de Mairie madame LAMOTHE, utilise son véhicule personnel lors de ses déplacements dans le cadre du service (perception, poste, etc.).

Son assurance actuelle ne couvre pas les incidents ou accidents pouvant survenir dans le cadre de son activité professionnelle.

Il est donc souhaitable, que la municipalité contribue au financement de l'assurance complémentaire qu'elle doit souscrire. (45 euros environ)

Il est également souhaitable qu'elle perçoive les indemnités kilométriques règlementaires concernant le véhicule utilisé dans le cadre de son activité professionnelle.

Le conseil municipal donne son accord pour ces deux mesures.

Amélioration des pratiques de désherbage.

Soucieux d'améliorer et de préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, le Conseil Général des Landes, en partenariat avec l'association des Maires des Landes, poursuit son programme d'amélioration des pratiques de désherbage en proposant aux collectivités landaises des outils permettant de raisonner le recours aux produits phytosanitaires.

Le module de formation tel qu'il est proposé aujourd'hui aborde les concepts de gestion différenciée des espaces publics, de manière complémentaire au contenu des sessions de formation précédentes qui visaient exclusivement l'amélioration des pratiques de désherbage.

Dates prévisionnelles : le mardi 13, le jeudi 15 ou le mardi 27 mars 2012

les agents inscrits seront convoqués par courrier à l'une des sessions en fonction des disponibilités.

Le conseil municipal est favorable à l'inscription des cantonniers aux stages concernés

R.P.I.

M. DUPEYRON vice-président du R.P.I., informe le conseil municipal d'une baisse des effectifs du R.P.I. (19 élèves), cette baisse pourrait avoir comme incidence la fermeture éventuelle d'une classe à Bretagne de Marsan, compte tenue des investissements réalisés depuis plusieurs années le conseil municipal sera extrêmement vigilant et réactif à cette situation.

Prime de fin d'année :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide que Mme Sandrine DUCASSOU bénéficiera de la prime de fin d'année au même titre que l'ensemble de personnel de Bretagne de Marsan.

Cette prime prendra effet à compter de l'année 2011.

CNP assurances

Le personnel communal est couvert pour les risques statutaires par un contrat d'assurances CNP. Nous sommes annuellement appelés à en assurer le renouvellement.

Accord des élus pour cette reconduction CNP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.